



**AVIS DE COURSE**  
**RAID DES BALEINES 2018**  
**23 au 24 JUIN 2018**  
**LA ROCHELLE- LA COUARDE**  
**ASCR**

**Grade : 3 et 4**  
**CATAMARAN C1-C3-F18-IN-DART18-FLYNG BOAT**

**La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.**

## **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classe si elle s'applique.

## **2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

## **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux : **CATAMARAN C1-C3-F18-INC- FLYNG BOAT**
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à ASCR Parking Saint Jean d'acre- 17000 LA ROCHELLE au plus tard le 10 JUIN 2018
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## **4. DROITS A PAYER**

**Frais d'inscription/Registration fee:**

**130 € par bateau/by boat ou 70 € pour skipper seul/only for skipper**

**Après / after le 1 juin 2018**

**160 € par bateau/by boat ou 90 € pour skipper seul/only for skipper**

### Le prix comprends :

**Le Petit déjeuner du samedi matin - le panier repas du samedi midi – Le repas des Équipages le samedi soir – le petit déjeuner du dimanche matin – la Pasta party du Dimanche.**

## 5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure début	Heure fin
Confirmation des Inscriptions	22/06/2018	16h00	20h00
	23/06/2018	08h00	12h00
Jauges et contrôles	23/06/2018	09h00	11h00

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classes
23/06/2018	13h30	toutes
24/06/2018	10h00	toutes

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après :

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Afficher suivant les prescriptions fédérales
- Disponibles en version électronique à l'adresse suivante :  
<http://raid.des.baleines.free.fr/>

## 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type Technique ou Raid
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en AC 13

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

**Association Sportive des Cheminots Rochelais**

**Parking St Jean d'Âcre**

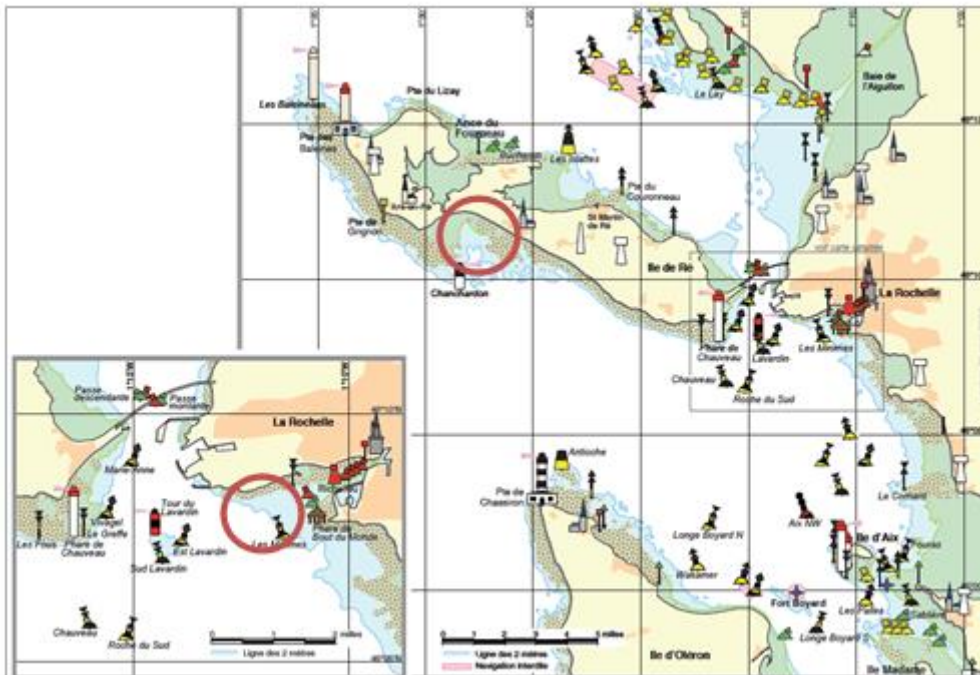
**17000 La Rochelle**

**P : 06/20/76/21/47**

**☎ 05 46 41 18 47**

 [cheminotsvoilelarochelle@gmail.com](mailto:cheminotsvoilelarochelle@gmail.com)

### 13. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES ZONE DE COURSE



### 14. SECURITE

#### MATERIEL DE SECURITE OBLIGATOIRE (Dérogation AFFMAR)

1 pagaie d'au moins 1 mètre de long

1 bout de remorquage flottant d'un tenant à poste de 15 mètres de long et 5m/m de diamètre minimum

1 bout de redressage à poste de 4 mètres et de 10m/m de diamètre

1 compas de relèvement

2 flashs light

2 feux à main ou 2 fusées parachute

1 VHF

1 GPS (facultatif)